



11/07/2024

Comité syndical

**L
I
S
T
E

D
E
S

D
É
L
I
B
É
R
A
T
I
O
N
S**

Ordre du jour :

- 1) Appel nominatif
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation du procès-verbal du comité syndical du 6 juin 2024
- 4) Construction du pôle enfance intercommunal - Avenant
- 5) Modification statutaire - Changement d'adresse du siège social du syndicat
- 6) Création d'un tarif pour remplacement d'un badge d'accès

1) Appel nominatif

L'appel nominatif est effectué par Mme la Présidente du SIEPEA.

Présents : Nathalie Fontaine, Thierry Lachaise, Catherine Casimir, Charlotte Guéret, Cécile Lagrange, Sandrine Savary

Invités : Sandrine Reix, Serge Roux, Nicolas Balmy (architecte DPLG)

Absents excusés : Véronique Barinotto, Nathalie Bruyère, Émilie Chauchet, Philippe Delachair, Cécile Fougeras, Philippe Mazière, Mathieu Meyze, Gabrielle Lavillard, Jérémy Roux

Invités excusés : Claude Compain, Sylvie Lavallade, Jean-Yves Rigout, Béatrice Tricard

Agent du SIEPEA présent : Stéphane Barreteau

2) Désignation du secrétaire de séance

Mme Cécile LAGRANGE est désigné secrétaire de séance.

3) Approbation du procès-verbal du comité syndical précédent

En l'absence d'observations, le procès-verbal du comité syndical du 6 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

4) Construction du pôle enfance intercommunal - Avenant (D026-2024)

L'avenant suivant est approuvé à l'unanimité :

- lot 10, avenant 3, remplacement de portes comprenant des dispositifs anti pince-doigts, habillage des groupes de climatisation intérieurs de la salle multi-activités, réalisation de marches d'accès à la zone technique sous le toit, lettrage sur le mur du local à poubelles, suppression d'une façade de placard, et modification de la signalétique intérieure.

L'ensemble des modifications conduit à une plus-value HT de 20 909,85 €.

5) Modification statutaire - Changement d'adresse du siège social du syndicat (D027-2024)

Le changement d'adresse du siège du SIEPEA est validé à l'unanimité : 7 rue Jean Giraudoux – 87510 Saint-Gence.

6) Création d'un tarif pour remplacement d'un badge d'accès (D028-2024)

La création d'un tarif pour remplacement d'un badge d'accès est approuvée à l'unanimité : 15,00 €.